

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°4 du 29 janvier 2010**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°12

**CIRCULAIRE N° 551282/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD**

relative au concours d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, du service de santé des armées et du service des essences des armées en 2010 (recrutement direct).

*Du 17 décembre 2009*

**CIRCULAIRE N° 551282/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD relative au concours d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, du service de santé des armées et du service des essences des armées en 2010 (recrutement direct).**

*Du 17 décembre 2009*

NOR D E F T 0 9 5 3 4 5 2 C

---

*Référence :*

Décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 27 ; signalé au BOC 41/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 321.1, 614.1.1.3, 621-1.1.1, 621-2.3.1, 621-4.2.3.1.2, 810.1.2, 815.2.6).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 550077/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 22 janvier 2009 (BOC N° 11 du 6 mars 2009, texte 35.).

*Référence de publication :* BOC N°4 du 29 janvier 2010, texte 12.

---

La présente circulaire définit les modalités d'organisation des épreuves, la composition du jury et du secrétariat du concours d'admission dans les écoles de formation des officiers des corps techniques et administratifs (CTA) de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, du service de santé des armées (SSA) et du service des essences des armées (SEA) en 2010 (recrutement direct).

**1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.**

**1.1. Admissibilité.**

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 24 et 25 mars 2010. Les modalités générales en sont précisées en annexe I.

**1.2. Admission.**

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 24 mai et le 9 juin 2010. Les modalités générales en sont précisées en annexe II.

**1.3. Résultats.**

La diffusion des résultats est prévue par internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr> à partir du 13 mai 2010 pour l'admissibilité et à partir du 16 juin 2010 pour l'admission (dates prévisionnelles susceptibles d'être modifiées).

Un courrier notifiant les résultats sera également adressé à chaque candidat.

## 2. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.

Les candidats doivent remplir les conditions de candidature fixées par le décret cité en référence. Le dossier de candidature et tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT/BC) (tél. : 01.41.93 postes 34.45 et 34.48) et sur internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr> .

Les fiches de candidatures doivent être adressées au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2010 au :

DRHAT/bureau concours  
Section recrutement-direct  
Fort-Neuf de Vincennes  
Cours des maréchaux  
Case 120  
75614 Paris Cedex 12

## 3. CHAPITRE D'IMPUTATION.

Pour les candidats militaires uniquement, le code à utiliser pour l'imputation budgétaire des dépenses afférentes à ces déplacements est le suivant : MPA : 178 2-26 ; BOP : 178 11 C ; OBI : 3 5080 4 ; code autorité : TOKU11 ; code activité : 171/E.

Pour les candidats civils, ces dépenses sont à la charge des intéressés.

## 4. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 550077/DEF/RH-AT/CONCOURS/RD du 22 janvier 2009 relative au concours d'admission dans les écoles de formation d'officiers des corps techniques et administratifs en 2009 (recrutement direct) est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,  
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,*

Philippe PONTIÈS.

ANNEXE I.  
**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

Le DRHAT/BC est chargée de l'organisation des épreuves. Une note-express à paraître sous timbre DRHAT début mars 2010 en précisera les modalités.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à Vincennes (94).

L'ouverture d'un centre dans les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie reste subordonnée au nombre de candidats.

### 1. HORAIRES DES ÉPREUVES.

Les épreuves se dérouleront conformément au calendrier suivant :

DATES.	HORAIRES.	ÉPREUVE.
24 mars 2010	8 heures à 12 heures	Culture générale.
	14 heures à 17 heures	Langue vivante.
25 mars 2010	8 heures à 12 heures	Épreuve au choix du candidat : droit, mathématiques ou sciences économiques.

### 2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

La liste des candidats autorisés à concourir sera diffusée sous le timbre de la DRHAT début mars 2010 et transmise à la région terre Ile-de-France (RT IDF).

La convocation des candidats pour les épreuves d'admissibilité est à la charge du commandant de la RT IDF. Tous les candidats seront mis en route de manière à se présenter au centre d'examen le premier jour des épreuves pour 7 h 30.

### 3. COMMISSION DE SURVEILLANCE.

La surveillance des épreuves écrites est assurée par une commission dont les membres sont désignés, à la demande de la DRHAT, par les régions terre (RT), la gendarmerie, le SSA et le SEA.

#### 3.1. Composition.

Cette commission a la composition suivante :

DATES.	POSTE.	GRADE/PROFIL.	NOMBRE.	DÉSIGNATION À LA CHARGE DE :
23 mars 2010 (préparation), 24 et 25 mars 2010 (épreuves).	Président.	Officier supérieur.	1 titulaire + 1 suppléant	RT IDF
	Responsable de salle.	Capitaine.	3 titulaires + 2 suppléants	RT IDF
	Surveillant.	Sous-officier supérieur.	1 titulaire + 1 suppléant par RT	RT NO / RT SO RT SE / RT NE
		Sous-officier supérieur ou personnel civil.	2 titulaires + 1 suppléant	DCSSA
			1 titulaire + 1 suppléant	DCSEA
			DGGN	

			2 titulaire + 1 suppléant	
--	--	--	------------------------------	--

### **3.2. Désignation.**

Les grade, nom, prénom, et formation d'emploi des membres de la commission de surveillance sont à transmettre (par courrier ou message) au bureau concours (DRHAT/BC) avant le 20 février 2010.

Adresse postale : DRHAT/BC, case 120, Fort-Neuf de Vincennes, Cours des maréchaux, 75614 Paris Cedex 12.

Adresse télégraphique : DRHAT CONCOURS VINCENNES.

Tél : 01.41.93 postes 34.45 et 34.58, PNIA : 821.941 postes 34.45 et 34.58.

Fax : 821.941.34.41 ou 01.41.93.34.41.

### **3.3. Convocation.**

Pour la présentation de la mission et la préparation des salles, les membres titulaires désignés se présenteront au bureau concours (Fort-Neuf de Vincennes) le mardi 23 mars 2010 à 14 h 00 (début de la présentation).

La mission de la commission s'achèvera le 25 mars 2010 à l'issue de la réintégration des copies.

ANNEXE II.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

**1. ORGANISATION DES ÉPREUVES.**

Les épreuves d'admission se dérouleront en région parisienne du 24 mai au 9 juin 2010.

Les candidats admissibles seront répartis en séries et convoqués aux épreuves d'admission par courrier écrit à paraître sous timbre DRHAT dès signature des résultats de l'admissibilité. Les dates de convocation des candidats seront également indiquées sur internet : <http://www.cofat.terre.defense.gouv.fr> à l'occasion de la publication de la liste d'admissibilité.

**2. NATURE DES ÉPREUVES.**

Les épreuves d'admission sont précédées d'une réunion d'information sur les divers CTA. À l'issue de cette réunion, les candidats remettent au secrétariat du jury une fiche de déclaration d'option.

**2.1. Épreuve orale d'entretien.**

Durée : 40 mn environ, préparation non comprise ; coeff. 30.

Cette épreuve se déroule sous la forme d'un entretien avec un jury composé d'un président et d'un officier supérieur de chaque armée, direction et service ayant ouvert une ou plusieurs places au concours.

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat tire au sort deux sujets sur un thème général se rapportant à des idées ou des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde moderne, dont l'un se rapporte à la défense. Il traite au choix l'un d'entre eux.

Le candidat dispose d'un temps de préparation de quarante minutes. Il expose ensuite le sujet choisi pendant dix minutes environ. L'épreuve se poursuit sous la forme d'un entretien de trente minutes environ avec les examinateurs.

**2.2. Épreuves sportives.**

Coefficient 10.

Elles comprennent :

- un grimper de corde lisse d'une hauteur de 5 m ;
- une course de demi-fond de 3000 m ;
- une course de vitesse de 50 m ;
- une épreuve de natation de 50 m.

**ANNEXE III.  
JURY DU CONCOURS.**

**1. BESOINS POUR LE JURY DU CONCOURS.**

Les membres du jury sont désignés par le ministre de la défense sur proposition du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT), à l'exception du médecin des armées et de la commission des épreuves sportives (désignés par la DRHAT).

Les demandes de nomination pour l'ensemble du jury seront adressées par le DRHAT/BC au cabinet de l'état-major de l'armée de terre (EMAT/CAB). Les décisions de nomination par l'EMAT/CAB devront parvenir au DRHAT/BC pour le 10 mars 2010.

**1.1. Présidence du concours (admissibilité et admission).**

FONCTION.	BESOIN.	GRADE.	OBSERVATIONS.
Président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier général.	À la charge du DRHAT / BC.
Vice-président.	1 titulaire 1 suppléant	Officier supérieur.	Gendarmerie (sous réserve d'ouverture de postes par la Gendarmerie en 2010).

**1.2. Admissibilité.**

Calendrier des travaux :

- 30 ou 31 mars 2010 : perception des copies (au DRHAT / BC) ;
- du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2010 : correction des épreuves ;
- 3 mai 2010 : retour des copies corrigées (au DRHAT / BC) ;
- 7 mai 2010 : commission d'admissibilité (au DRHAT / BC).

FONCTION.	BESOINS.	MATIÈRE.	OBSERVATIONS.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Culture générale	À la charge du DRHAT / BC.
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Mathématiques	
Professeur civil concepteur/correcteur.	2	Sciences économiques	
Professeur civil concepteur correcteur.	2	Droit	
Professeur civil concepteur/correcteur.	1	Allemand	
Professeur civil concepteur/correcteur.	1	Anglais	
Professeur civil concepteur/correcteur.	1	Italien	
Professeur civil concepteur/correcteur.	1	Espagnol	
Professeur civil concepteur/correcteur.	1	Arabe moderne	
Professeur civil concepteur/correcteur.	1	Russe	

**1.3. Admission.**

Calendrier des travaux :

- 7 mai 2010 : réunion de préparation des épreuves d'admission (au DRHAT / BC) ;

- du 24 mai au 9 juin 2010 : épreuves en région parisienne ;

- 11 juin 2010 : commission d'admission (au DRHAT / BC).

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLOME REQUIS.	À FOURNIR AU DRHAT / BC POUR LE 10 FEVRIER 2010 PAR :
Admission : épreuve orale d'entretien :  -examineur CTA armée de terre ;  - examineur CTA SSA ;  - examineur CTA SEA ;  - examineur CTA gendarmerie.	1 titulaire 1 suppléant	Officier supérieur.	DRHAT / CONCOURS. DCSSA. DCSEA. DGGN.
Médecin des armées (1) (commission d'aptitude physique).	1 titulaire 1 suppléant	Officier.	DCSSA.
Président de la commission d'aptitude physique (1).	1 titulaire 1 suppléant	Officier DT EPMS (2).	DRHAT / BCM CONCOURS.
Examineur des épreuves sportives d'admission.	5 titulaires 1 suppléant	Sous-officier spécialité EPMS.	
(1) Si possible, médecin des armées de la région parisienne. (2) Éducation physique, militaire et sportive.			